

Ministère d'État
Secrétariat général

Service des Bâtimens

Envoi des devis et projets pour 1854
avant le 1^{er} Décembre 1853

Circulaire
203

Paris le 22 Août 1853

154

Monsieur, les formalités nécessaires par l'attribution à un
Département du Service des Beaux Arts qui dépendent encore au
commencement de l'année du Ministère de l'Intérieur, ne m'ont permis
de vous aviser qu'à une époque assez tardive les fonds nécessaires à
l'exécution des Bâtimens dont vous êtes chargé. Les mêmes difficultés
ne devant plus se représenter, et le budget de 1854 étant déjà voté,
il importe, dans l'intérêt du service, soit pour la bonne exécution des
travaux en temps utile, soit pour la régularité de la Comptabilité,
que je puisse effectuer la répartition des fonds du Chapitre des bâtimens
dès le commencement de l'exercice. Je vous invite, en conséquence,
à m'adresser vos propositions avant le 1^{er} Décembre 1853. Vous
comprendrez dans un premier paragraphe les travaux d'entretien
ou de simples réparations, et dans un deuxième paragraphe les
travaux neufs ou de grosses réparations. Les dépenses que vous
proposerez, seront présentées pas ordre d'urgence et seront situées
généralement au double de la somme qui vous est accordée
moyennement par année. Cette disposition aura le double
avantage de laisser à l'Administration une latitude convenable
d'appréciation et d'éviter l'envoi de Demandes de fonds supplémentaires,
Demandes qui ne doivent être faites que dans des circonstances
exceptionnelles et pour des Cas survenus postérieurement
à l'envoi des projets. Les mêmes travaux qui constituent l'entretien
proprement dit ne seront point détaillés, mais tous les autres

Monsieur Poletti, Architecte de l'École Imp. de France à Rome.

travaux devront être accompagnés de devis définitifs et estimatifs, ou faire partie de devis précédemment fournis aux quels vous renverrez avec des explications suffisantes.

Le budget de l'année 1855 pouvant être discuté dès le premier trimestre 1854 et devant être préparé quelque temps à l'avance, il est indispensable que je Connaisse, avant la fin de l'été prochain, et autant qu'il est possible de les prévoir, les dépenses qu'il Convient de faire en 1855. Vous devrez donc m'envoyer avec vos propositions du budget de 1854, un état distinct pour 1855, avec cette exception qu'il ne comportera pas de devis détaillés.

Enfin, il Convient que dans votre lettre d'envoi, vous signaliez en quelques mots l'état de l'ensemble de vos bâtiments, ainsi que les améliorations qu'il vous paraîtra réclamées, et que vous rappeliez les projets qui auront été l'objet d'un examen antérieur, mais qui n'auront pu recevoir d'exécution par suite de l'insuffisance des ressources du budget.

Ces documents résumant dans un cadre très restreint tous les besoins des services de construction et fournis à l'époque que je vous indique, me permettront de faire entre les divers bâtiments, la répartition la plus convenable des fonds mis à ma disposition et d'obtenir au budget les sommes nécessaires pour mener à bien tout ce qui concerne la conservation et l'entretien. Vous serez confies, à un état ou il satisfasse complètement à sa destination.

Recevez, monsieur, l'assurance de ma considération distinguée

Le Garde des Sceaux
Ministre, Secrétaire d'Etat
au Département de la Justice
chargé, par Interim, de l'Administration
Générale du Ministère par intérim
Le Secrétaire Général
Ainsi Signé Alfred Blanche